Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_131-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le **dix-huit novembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, M. Axel LE CARDINAL.

Membres absents excusés ayant donné procuration :

M. Fabrice LEMERCIER	a donné procuration à	Mme Sandra LE MEUR
Mme Isabelle HERVÉ	a donné procuration à	Mme Isabelle LE GALL
M. Franck LUCAS	a donné procuration à	M. Patrick ALLAND
Mme Marie-Odile SCOUPE	a donné procuration à	M. Axel LE CARDINAL
Mme Jennifer MONTIS	a donné procuration à	Mme Vanessa RIVET

Secrétaire de séance : Mme Julie LEMAITRE

Assistaient également : M. Yann BAUDRY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-131

Rapporteur : Vanessa RIVET, Adjointe au Maire à l'Enfance, Jeunesse et Éducation

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – CONVENTION TRIENNALE RELATIVE À L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS DES MUSICIENS DUMISTES DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Dans le cadre de sa politique culturelle, Saint-Brieuc Armor Agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu scolaire sur la Commune de Trégueux et plus généralement sur le territoire intercommunal.

Saint-Brieuc Armor Agglomération propose alors une convention avec la Commune de Trégueux afin de définir les conditions générales dans lesquelles l'agglomération permet l'intervention des musiciens intervenants (DUMISTES) dans les écoles.

La convention précise notamment le nombre d'unités d'intervention et le coût d'une unité pour les années scolaires 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029.

Les interventions sont organisées par unités d'apprentissages. La durée d'une unité est de 12 heures (12 séances d'une heure) pour les classes élémentaires et de 6 heures pour les classes maternelles (6 séances d'une heure, soit une demie unité). Le coût d'une unité est fixé à 494€.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20261118-DB_2026_131-DE

Le découpage prévisionnel des unités sur trois années est fixé de la manière suivante :

- 2026-2027 : 13 unités, soit 6 422 €
- 2027-2028 : 15 unités, soit 7 410 €
- 2028-2029 : 19 unités (13 unités élémentaires, 6 unités maternelles), soit 9 386 €

En cas de non-réalisation des interventions prévues initialement, la participation de la commune de Trégueux sera recalculée en fonction du nombre réel d'unités, établi en fin d'année scolaire.

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse Education du 28 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTE la convention triennale relative à l'organisation des interventions des musiciens DUMISTES de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans les écoles publiques de Trégueux,**

- **AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au déploiement de ces interventions sur la Commune de Trégueux.**

A Trégueux, le 20 novembre 2026

La secrétaire de séance,

Mme Julie LEMAITRE

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR